

16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>.fr</i>	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 ransomware		16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !			

Les ransomwares visent de plus en plus les entreprises françaises. Ce phénomène n'est pas près de s'arrêter au regard du business model très lucratif et de l'impunité juridique dont bénéficient les hackers.

Force est de constater que les hacker un plus d'un coup d'avance.

En effet, PC Cyborg, le premier Ransomware, date tout de même de 1989. Pourtant, depuis le temps, le phénomène n'ayant pas été pris au sérieux, il commence désormais à prendre une ampleur phénoménale.

Il est évident qu'aujourd'hui aussi bien les entreprises que les états sont dépassés par ce phénomène. La liste des entreprises, parfois des OIV (Opérateurs d'importance Vitale) ou des OSE (Opérateur de Services Essentiels) ou des services publics touchés ne cesse de s'alourdir.

Que nous annonce le futur ?

Nos télévisions prises en otage par un ransomware (crypto virus ou programme informatique qui rend illisible vos données et inversera l'opération contre paiement d'une rançon, d'où le nom de crypto virus) pourrait bien arriver dans nos foyés dans les prochains mois. Notre auto, notre téléphone et bientôt nos maisons (serrures, lumières, fours, réfrigérateurs... n'importe quel objet connecté essentiel en définitive) pourraient bien nous demander un petit bitcoin en échange de son refonctionnement.

Que pouvons nous faire ?

Les entreprises doivent évoluer selon plusieurs axes :

- Reconsidérer la priorité consacrée à la sécurité informatique pour faire évoluer son infrastructure technique, organisationnelle, reconsidérer les conséquences en terme d'image ou de pérennité que pourraient entraîner une attaque informatique.
- Reconsidérer le personnel en charge du service informatique et former le responsable informatique à la sécurité ou mieux (ce que je recommande), utiliser les services d'un expert en cybersécurité ou en cybercriminalité en appui du service informatique.
- Responsabiliser les utilisateurs par une charte informatique complétée et présentée lors des sessions de sensibilisation.
- Sensibiliser (et former pour certains) les utilisateurs aux différents risques liés aux usages informatiques en partant des ransomwares, jusqu'aux différentes formes d'arnaques aux victimes depouillées de plusieurs dizaines, centaines milliers d'euros voire des millions d'euros.

Et au niveau international ?

Il est évident que la tâche sera longue et fastidieuse mais il est à mon avis possible de combattre le phénomène en agissant sur plusieurs leviers.

Le voler législatif doit évoluer et s'adapter aux attaques informatiques internationales pour que les coopérations internationales puissent se passer sans délai.

Le volet coordination doit être couvert par une entité internationale qui pourrait devenir un point de contact aussi bien pour les autorités collectant les plaintes de victimes, pour les organismes faisant évoluer les instruments judiciaires, pour les éditeurs et constructeurs d'outils exposés au menaces.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche

quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous



Source : Denis JACOPINI